



PROTECTION DE LA JEUNESSE : AGIR AVEC LE JEUNE

FICHE OUTIL

CONFERENCE GROUPE FAMILIAL

Cette fiche a été réalisée avec l'appui de l'association RETIS
et d'ERASME, Institut du travail social (France)



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



« Aider les familles à s'aider : une autre voie... »

Mohamed L'HOSSNI, directeur général de l'association RETIS (France)

QU'EST-CE QU'UNE CONFERENCE DES FAMILLES ?

La méthode des conférences familiales est issue des traditions Maoris en Nouvelle-Zélande et est développée depuis une vingtaine d'années en Australie, Etats-Unis, Europe dont certains pays l'ont intégré dans leur législation. Elle est à ce jour usitée en France.

Un peu d'histoire

En 1980, les Maoris font des constats négatifs sur la pratique des services sociaux :

- Surreprésentation d'enfants maoris pris en charge.
- Surreprésentation des familles maories suivies par les travailleurs sociaux.
- Remise en question du placement des enfants maoris dans les familles européennes blanches.
- Absence de travailleurs sociaux maoris.
- Racisme institutionnalisé.

L'État a dû élargir la définition de la famille au regard des traditions et de la culture des maoris. C'est ainsi que la « Family Group Conférence » est née. En France on parle de conférence familiale ou conférence des familles. Il serait plus juste de dire **conférence du groupe familial**.

La définition de la conférence du groupe familial

La conférence familiale est un processus de prise de décision collective qui mobilise les capacités de la famille et celles du réseau social de proximité sur le traitement d'un problème spécifique. Elle se fonde sur le concept d'empowerment, dont le principe est de restituer le pouvoir à la famille.

Il s'agit concrètement d'une réunion de prise de décision structurée au cours de laquelle le réseau familial élargi élabore un plan pour le futur de l'enfant, incluant des garanties pour sa sécurité et son bien-être. Ce travail s'élabore avec l'appui des services sociaux et non par eux. Cette réunion opère ainsi une bascule du travail social qui ne se mobilise plus pour protéger principalement l'enfant mais vient en l'appui à un réseau élargi et protecteur de l'enfant.

La conférence des familles s'applique à de nombreux publics, notamment :

- La justice des mineurs (justice restaurative)
- La protection de l'enfance
- Le handicap etc.



Les 5 principes :

1. La conférence du groupe familial est **la principale prise de décision pour l'enfant**
2. La conférence du groupe familial est composée d'un **large réseau de membres de la famille** (y compris grands-parents, frères et sœurs, oncles, tantes, parents, enfant, famille, amis qui peuvent connaître l'enfant mais ne sont pas liés par le sang)
3. Un **coordinateur indépendant** facilite la participation de l'enfant, du réseau familial et des professionnels de la famille
4. Le groupe familial a droit à un **temps privé** pour élaborer un plan de protection pour l'enfant
5. Le **plan de la conférence du groupe familial doit être approuvé** (sauf si cela expose l'enfant à un préjudice), le plan est appuyé par des ressources mobilisées par les services sociaux.

POURQUOI LA CONFERENCE DES FAMILLE EST-ELLE INTERESSANTE ?

Le modèle de la Conférence du groupe familial (CGF) innove sur quatre points :

1. Il **reconnait les droits et les responsabilités des familles** et des communautés à prendre des décisions concernant leurs enfants (le pouvoir d'agir des personnes et des familles) ;
2. Il **fournit un cadre** permettant aux familles d'exercer cette responsabilité (prise de décision structurée et le temps privé)
3. Il **crée les conditions d'une relation plus égalitaire** entre un service et une famille pour agir ensemble pour protéger les enfants.
4. Il **donne une vraie place à l'enfant** notamment avec la personne soutien.

LES ASSISES THÉORIQUES

Le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs de Yann Lebossé (voir les vidéos et contenus dédiés à cette approche dans la mallette Philia)

Le concept du don et contre don de Marcel MAUSS. Le père de l'ethnologie française découvre en 1923 dans une étude comparative des sociétés mélanésiennes qu'il existe un contrat fondateur des liens sociaux : « une prestation obligeant mutuellement donneur et receveur et qui de fait les unit par un contrat social ». Cet échange social porte 3 obligations : Donner. Recevoir. Rendre
La solidarité familiale et le réseau de proches fonctionnent sur le don et contre don.



POURQUOI REALISER UNE CONFERENCE DES FAMILLES ?

Dans l'enfance, la CGF a pour cibles :

- Le maintien à domicile de l'enfant grâce à un réseau de soutien (solidarité, temps de répit)
- La recherche de lieu de vie pour l'enfant ailleurs qu'avec ses parents
- Les familles en crise (séparation, expulsion, toxicomanie, etc.) ;
- La violence conjugales en impliquant les proches et amis pour sortir du huis clos
- Les jeunes parents avec des préoccupations sur les capacités parentales
- Les sorties de placement ou de départ de la famille d'accueil pour tisser un réseau autour du jeune majeur
- Les enfants porteurs de handicaps lourds pour mobiliser les ressources de l'entourage et prévenir l'épuisement des parents
- Le décrochage scolaire
- La dérive sectaire ou la radicalisation

Deux contre-indications qui vont de soi, lorsque :

- Il n'y a pas de famille ou d'amis (mineurs non accompagnés par exemple)
- Il y a un risque pour les personnes.

COMMENT MENER UNE CONFERENCE DES FAMILLES ?

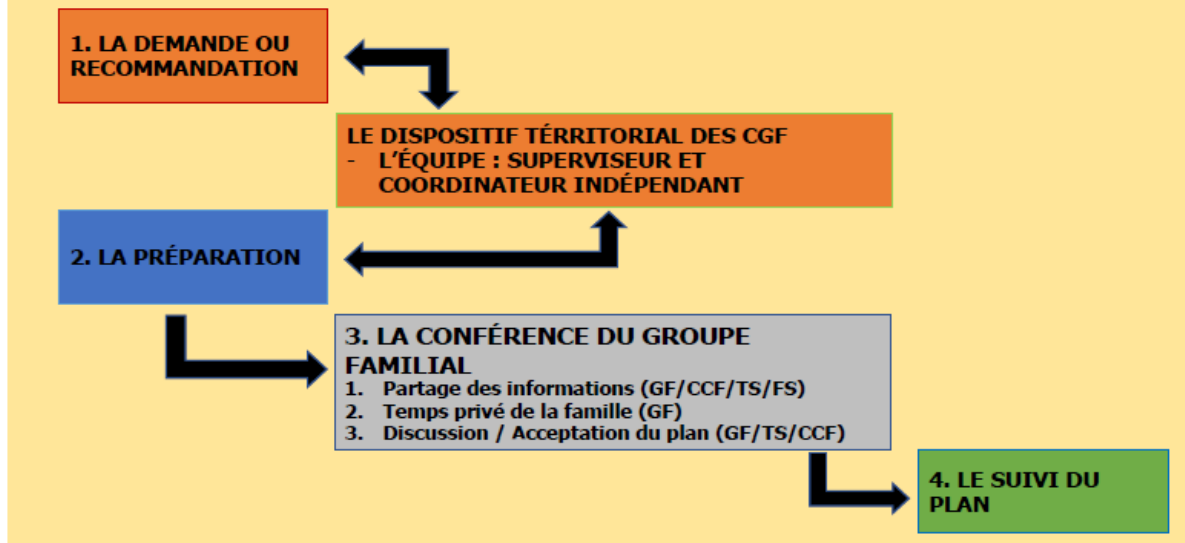
En définitive, la décision d'avoir recours à la CGF est à prendre avec l'enfant, la famille et les professionnels. Elle est préparée avec l'aide d'un coordinateur neutre et indépendant formé à ce rôle. Le but est que la famille trouve sa propre solution en réalisant collectivement un plan d'action avec les personnes présentes de son environnement.

Si la conférence du groupe familial est jugée probante, **elle se déroule en 5 étapes :**

1. L'aiguillage/la recommandation
2. La préparation
3. La réunion du groupe familial
 - Partage des informations
 - Temps privé de la famille
 - Discussion et acceptation du plan
4. La mise en œuvre du plan de la famille
5. La révision du plan



LE MODÈLE DES CONFÉRENCES FAMILIALES



Et en termes de charge de travail, quel temps demande une CGF ?

- Temps de préparation avec la famille = 7h
- Temps avec les partenaires = 1,5h
- Temps de trajet = 8h
- La conférence dure environ = 4h
- Restitution écrite = 1h

Total = 21h30



BIBLIOGRAPHIE

ALFÖLDI Francis, Zoltan Ban (Paul), Burford (Gale), et al. 2002, "La pratique du Family Group Conferencing en protection de l'enfance : *pour une approche innovante du travail avec les familles basée sur le concept d'empowerment* ", Les cahiers de l'Actif, n°318-319, La Grande Motte
<http://alfoldievaluation.com/familygroupconferencing.html>

ALFÖLDI Francis, 2018, "Les conférences familiales en Ardèche - premiers pas d'un coordinateur", Les cahiers de l'Actif, n°500-501, La Grande Motte
<http://alfoldievaluation.com/familygroupconferencing.html>

Hélène Daatselaar, 2006, La conférence familiale : devenir acteur de sa vie, EMPAN 2006/2, n°62
<https://www.cairn.info/revue-empan-2006-2-page-136.htm>

Fabienne Lemaire, 2017, La conférence familiale : redonner le pouvoir d'agir à la famille, La Sociographe 2017/5, n° hors-série 10
<https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2017-5-page-165.htm?contenu=resume>

La conférence familiale pour le respect des droits culturels - Jean-Pierre Maïa
<https://www.youtube.com/watch?v=GVYytnq4ebQ>

La conférence familiale du point de vue de l'enfant :
<https://www.youtube.com/watch?v=40JMKn8DPgo>

La conférence familiale du point de vue du parent :
<https://www.youtube.com/watch?v=YEDg0FPqGZc&feature=youtu.be>

Conférence des familles

<https://www.solutions-solidaires.fr/sites/default/files/2019-02/Confe%CC%81rences%20familiales.pdf>

